

N° 127

Republique Française

Décès

Bouche

Bertrande

Veuve

Le an mil huit cent quatre vingt quinze le douze Novembre à Neuf heures du matin
 Pardevant Nous Barot Jean, Maire officier de l'état civil de la Commune de Montrejeau
 arrondissement de Saint Gaudens département de la Haute Garonne.
 Ont comparu: Gaillard Raymond âgé de cinquante quatre ans, bricoleur, et
 François, âgé de vingt sept ans, appariteur, domiciliés à Montrejeau et amis de la
 défunte ci-dessous désignée les quels nous ont déclaré que:
 Bouche Bertrande âgée de soixante six ans, blanchisseuse, née à Hus, Haute Garonne
 Veuve de Lascie François, fille de Bouche Antoine et de Rose Villeneuve, décédés avant
 vivants domiciliés à Hus. Est décédée ce jour d'hui à quatre heures du matin dans la
 maison d'habitation de Coste François maçon sise au bout de la ville.
 Afin nous être assuré du décès nous avons dressé le présent acte que les déclarants
 ont signé avec nous après lecture faite.

Raymond Gaillard *Louys Barot*

N° 128

Republique Française

Mariage

Nognès

Gabriel

Le an mil huit cent quatre vingt quinze le vingt Novembre à six heures
 du soir. Pardevant Nous Barot Jean, Maire, officier de l'état civil de la
 Commune de Montrejeau, arrondissement de Saint Gaudens, département
 de la Haute Garonne, Ont comparu:
 Nognès Gabriel, cultivateur, né à Montégut, Hautes Pyrenées le vingt
 neuf juillet mil huit cent soixante onze, demeurant aux Courcilles,
 Haute Garonne, avec sa père et mère, fils mineur quant au Mariage de
 Nognès François, cultivateur et de Antoinette Jeanne, ménagère, son
 épouse, ici présents et consentants, d'une part;
 Et Ercusse Jeanne Dominique Alfrine, sans profession, née
 à Montrejeau le cinq août mil huit cent soixante deux, y demeurant
 avec sa mère, fille majeure de Ercusse Jean Bertrand, archergiste,
 décédé en cette Commune le trois mars mil huit cent quatre vingt

85

Ercusse

Alfrine

de la fille

deux et de Artigue Jaquette, ménagère, ici présente et
 consentante d'autre part;
 Les quels nous ont requis de procéder à la célébration du
 Mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites dans
 cette Commune et celle des Courcilles les dimanches six & dix sept
 Novembre courant. Aucune opposition au dit Mariage ne nous
 ayant été signifiée, faisant droit aux requêtes des parties, nous leur
 avons donné lecture du Chapitre VI du code Civil sur les droits
 et devoirs respectifs des époux ainsi que de leurs actes de Naissance
 qui ont été d'un en parachevé.

Les futurs époux ainsi que les personnes présentes pour
 autoriser le mariage nous ayant déclaré qu'il existe un contrat
 passé devant Me Faurie Louis, Notaire à Montrejeau, à la date de ce
 jour, nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour
 mari et pour femme et chacun d'eux ayant répondu séparément
 et affirmativement, nous avons prononcé au nom de la loi que
 Nognès Gabriel et Ercusse Jeanne Dominique Alfrine,
 sont mis par le Mariage.

En présence des témoins: Artigue Guillaume, âgé de cinquante
 neuf ans, boulanger, Labat Alexandre âgé de soixante un ans -
 Receveur bureau, Eychenne André, âgé de trente sept ans, cordonnier,
 et Boisson Lucien, âgé de cinquante deux ans, bricoleur, domiciliés à
 Montrejeau, lesquels ainsi que les époux, le père de l'époux et la mère de
 l'épouse ont signé avec nous le présent acte après lecture faite non la mère
 de l'époux pour ne s'avoir

Nognès Gabriel *Ercusse Jeanne* *Alfrine*
Jaquette Artigue *G. Artigue* *A. Boisson*
Eychenne *A. Boisson*
Barot

41